PROCÈS-VERBAL DE LA 36^{ième} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC TENUE LE 12 JUIN 2010, À L'HOTEL AMBASSADEUR DE QUÉBEC DE 9H à 16h.

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

En ouverture, madame Nathaly Roy, présidente du conseil d'administration, remercie tous les membres présents leur souhaitant la bienvenue à cette 36ième AGA qui sera tenue sous le signe du renouveau.

Les remerciant de leur engagement et soulignant le départ de quelques uns, elle invite les membres du conseil d'administration à se présenter brièvement.

Madame Roy insiste aussi sur le dévouement et la disponibilité des travailleuses de la permanence de la Fédération, mesdames Sylvie Lévesque et Lorraine Desjardins.

En terminant, elle invite les délégués(es) à s'identifier par région administrative.

2- VÉRIFICATION DU QUORUM

Au moment d'ouvrir l'assemblée, vingt-et-une (21) associations ayant le statut de membre actif sur vingt-neuf (29) sont représentées ; le quorum de douze (12) est atteint.

Cette assemblée est composée de trente-trois (33) personnes dont huit (8) membres du conseil d'administration

Associations présentes et représentant(e)s :

Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais : Jean-Yves Lord Association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe : Lucie Tétreault, Gaëtan Vallières, Andrée Normandeau

Association des familles monoparentales et recomposées La Chaudière : Brigitte Poulin, Danielle Veilleux

Association des familles monoparentales et recomposées La Relance : Nancy Labrie Association des familles monoparentales ou recomposées La Source : Céline Fortier Bonjour Soleil : Valérie Morier, Annie Farmer

Carrefour des familles monoparentales de Charlesbourg : Louiselle Alexandre

Centre haïtien d'action familiale : Marie-Suzie Weche, Josette Jacques, Jocelyne Sévère

Halte La Ressource : Jeannine Bourget, Baya El Hachemi

L'organisme communautaire Horizon nouveau : Diane Drolet, Rosaire Pelletier

La Petite maison de la Miséricorde : Michèle Desmeules

Le SEP (Service d'Entraide Passerelle) : Laurence Lagouarde

Maison de la famille Contre Vents et Marées de Chandler : Sylvie Desnoyers, Danielle Martin

Parents uniques des Laurentides: Nancy Desormeaux, Suzanne Denis

Parents-Branchés d'Alma: Micheline Bolduc

Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval : Alexandre

Villeneuve

Re-Nou-Vie: Nancy Desnoyers, Christine Largess, Chantal Marcotte

Repère: Mohammed Barhone

Réseau d'aide aux familles en transition : Nathaly Roy

Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie : Michel

Francoeur, Lucie Roch

Sources Vives, familles monoparentales et recomposées : Céline Payeur, Josiane Sabourin

Sont aussi présentes, sans droit de vote :

Mesdames Nicole Lacelle, Julie Roy et Chantal Marcotte.

Les membres du personnel du siège social : Sylvie Lévesque, directrice générale et Lorraine Desjardins, agente de recherche et de communication.

3- NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE ET D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Madame Nicole Lacelle, souhaite la bienvenue à tous et, demande une proposition afin de nommer officiellement une présidente et une secrétaire d'assemblée.

12.06.10.1

Il est proposé par Marie-Suzie Weche et appuyé par Nancy Desnoyers que Nicole Lacelle soit désignée présidente d'assemblée. Il est également proposé par Lucie Tétreault, appuyée de Christine Largess que Julie Roy assure le secrétariat de cette assemblée. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

4- PRÉSENTATION DES OBSERVATEURS-TRICES

La présidente d'assemblée informe l'assemblée qu'il y a une observatrice présente, madame Chantal Marcotte de Re-Nou-Vie.

Aucune objection n'étant manifestée, cette personne aura donc droit de parole sans avoir droit de vote.

5- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente d'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour.

Aucun ajout n'est fait.

12.06.10.2

Il est proposé par Michel Francoeur et appuyé par Josette Jacques d'adopter l'ordre du jour tel que lu. Proposition adoptée à l'unanimité.

6- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 6 JUIN 2009

La présidente d'assemblée demande si les personnes présentes lors de l'assemblée générale annuelle de 2009 ont des modifications à apporter au procès-verbal déposé.

12.06.10.3

Il est proposé par Gaëtan Valllières et appuyé par Nancy Desormeaux, que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 juin 2009 soit adopté tel que déposé. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

7- PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010

Madame Nathaly Roy nous fait part des principales activités de la Fédération et des enjeux importants qui ont été défendus pendant l'année qui se termine. Elle fait un bref bilan des activités du conseil d'administration et remercie tous les membres pour leur engagement.

L'équipe de travail de la Fédération prend le relais pour la présentation détaillée du rapport d'activités. Les participants sont sollicités afin de présenter, à partir d'un conte choisi, une partie du rapport d'activité.

Bravo à l'équipe de la Fédération!

8- PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2009-2010.

Madame Lucie Tétreault, trésorière, présente les états financiers.

Elle précise que des détails sont disponibles à la page 9 du rapport du vérificateur.

Madame Sylvie Lévesque répond aux questions des délégués.

12.06.10.4

Il est proposé par Nancy Desormeaux et appuyé par Suzanne Denis que le rapport d'activités et les états financiers 2009-2010 soient adoptés. La proposition est adoptée à l'unanimité.

9- PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010-2011

Madame Lucie Tétreault, présente brièvement les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010-2011.

Madame Sylvie Lévesque répond aux questions des délégués.

10- NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE 2010-2011

La trésorière mentionne que la Fédération utilise les services des la firme Morin, Desrochers et Beaulieu de Québec depuis déjà quelques années et est satisfaite du travail effectué. Elle recommande donc de reconduire leur mandat.

12.06.10.5

Il est proposé par Gaëtan Vallières appuyé par Jean-Yves Lord de reconduire le mandat de la firme comptable Morin, Desrochers et Beaulieu pour la vérification de l'exercice financier 2010-2011 au montant de 2,350\$. Proposition adoptée à l'unanimité.

11- PRÉSENTATION ET ADOPTION DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Madame Sylvie Lévesque, directrice générale, présente les démarches accomplies qui ont menées aux modifications proposées pour adoption par l'assemblée.

Ces propositions d'amendements découlent d'une réflexion autour de la possibilité d'élargissement du membership de la Fédération afin de répondre à sa mission de représentativité des familles monoparentales ou recomposées.

La présidente de l'assemblée propose une démarche d'adoption en bloc des articles modifiés ainsi que des nouveaux amendements qui seront apportés pendant la présentation.

Article 7 Membres actifs

a) Définition

Nancy Desnoyers appuyée par Christine Largess proposent que la note 1 soit partie intégrante de la définition. Adoptée à l'unanimité.

Brigitte Poulin appuyée de Louiselle Alexandre propose l'adoption du texte de la définition de l'article 7 tel qu'amendé. Proposition adoptée à l'unanimité.

Article 9 Membres associés

a) Définition

Il est proposé par Nancy Desnoyers appuyée de Suzanne Denis de biffer les mots « ou association » de la définition. Adoptée à l'unanimité

Christine Sévère propose et Louiselle Alexandre appuie l'adoption du texte de la définition de l'article 9 tel qu'amendé. Proposition adoptée à l'unanimité.

Article 22 Composition

Il est proposé par Josette Jacques et appuyé par Christine Largess que le texte de l'Article 22 soit le suivant :

« Le conseil d'administration se compose de 9 membres selon la répartition suivante :

- Cinq (5) sièges provenant du Groupe A;
- Trois (3) sièges provenant du Groupe B; (Selon les dispositions de l'Article 31)
- La présidence élue par l'Assemblée générale provenant du Groupe A »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Suite aux discussions, certains membres semblant insatisfaits de la conclusion obtenue, la présidente les informe des procédures possibles permettant de rouvrir la discussion.

Ainsi, Marie-Suzie Weche propose de reprendre la discussion sur l'Article 22. Cette proposition est appuyée par Céline Fortier et est adoptée à l'unanimité.

L'article 22 composition se lira donc comme suit:

Il est proposé par Jean-Yves Lord et appuyé par Alexandre Villeneuve que le texte de l'Article 22 soit le suivant :

- « Le conseil d'administration se compose de neuf (9) membres selon la répartition suivante:
 - au moins six (6) proviennent du Groupe A incluant la présidence
 - au moins un (1) provient du Groupe B. »

Sur cette proposition, Christine Largess demande le vote.

La présidente procède et, à carton levé, tous les délégués présents votent en faveur.

Cette nouvelle proposition est donc adoptée.

Article 22.1

En concordance avec les définitions, il faut lire « corporation » au lieu de « FAFMRQ »

Article 22.2

Il est proposé par Laurence Lagouarde appuyée de Michelle Desmeules de biffer les mots « sous réserve de leur représentation ». Adoptée à l'unanimité

Article 22.3

En concordance avec les définitions, il faut lire « corporation » au lieu de « FAFMRQ »

Article 24 Durée du mandat

Michel Francoeur propose de modifier « ne sera plus éligible pour au moins un (1) an » par « ne sera plus éligible pour au moins deux (2) ». La proposition est appuyée par Jocelyne Sévère.

Sur cette proposition, la présidente demande le vote et procède. Résultat : à majorité, les membres se prononcent contre l'adoption de cet amendement.

La proposition est donc rejetée.

12.06.10.6

Il est proposé par Rosaire Pelletier, appuyé par Nancy Desormeaux d'adopter en bloc les modifications aux règlements généraux telles que déposées. Proposition adoptée à l'unanimité.

12-PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉFINITIONS DE FAMILLE MONOPARENTALE ET FAMILLE RECOMPOSÉE

Madame Laurence Lagouarde présente les définitions que la FAMRQ donne aux concepts de « famille monoparentale » et de « famille recomposée ».

Amendements à la définition de la famille recomposée :

Nancy Desnoyers propose de changer « peut avoir » par « a » la garde partagée ou exclusive (...).

Amendements aux deux définitions :

Michel Francoeur propose d'ajouter un astérisque référant à la définition de la garde partagée.

12.06.10.7

Lucie Tétreault propose l'adoption des définitions amendées. Marie-Suzie Weche appuie. La proposition est adoptée à l'unanimité.

13-PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRIORITÉS 2010-2011

Mesdames Marie-Suzie Weche, Céline Fortier, Nancy Labrie, Lorraine Desjardins et Danielle Martin présentent les priorités proposées par la FAFMRQ pour l'année 2010-2011.

Ces priorités sont les suivantes :

- 1- Enjeux et défis de la FAFMRQ;
- 2- Reconnaissance, financement et développement des associations de familles monoparentales et recomposées ;
- 3- Monoparentalité (aspect social);
- 4- Monoparentalité (aspect économique);
- 5- PPP sociaux.

12.06.10.8

Il est proposé par Gaëtan Vallières et appuyé par Lucie Tétreault d'adopter en bloc les priorités 2010-2011. La proposition est adoptée à l'unanimité.

14- ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection et de deux scrutateurstrices

12.06.10.9

Il est proposé par Marie-Suzie Weche appuyé par Christine Largess que Nicole Lacelle et Julie Roy soient nommées respectivement présidente et secrétaire d'élection. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

b) Explication des procédures d'élection

Extrait des règlements généraux

Conseil d'administration

Art.22 Composition

Le Conseil d'administration se compose de 9 membres dont 8 proviennent des associations ayant le statut de membre actif plus le/la président(e) élu(e) par l'assemblée générale.

Dans le but de permettre une représentativité de l'ensemble du Québec, deux associations maximum par région* peuvent être élues au conseil d'administration

*On entend par région, les 17 régions administratives.

Art.20.3.1 Critères d'éligibilité à la présidence

- a) Être impliqué(e) depuis au moins un an dans une association qui a le statut de membre actif à la FAFMRQ.
- b) Connaître la structure provinciale et le rôle du/de la président(e) de la FAFMRQ
- c) Être disponible pour remplir son rôle de porte-parole officiel et de représentation à l'extérieur ainsi que celui d'animation au sein de la FAFMRQ.
- d) Être parent d'une famille monoparentale ou recomposée.

14.1- RAPPORT DES MISES EN CANDIDATURES À LA PRÉSIDENCE ET ÉLECTION

À la convocation de l'assemblée générale, le poste de présidence du conseil d'administration était à combler.

En conformité aux règlements généraux, au 12 mai 2010, aucune mise en candidature n'avait été reçue.

La période des mises en candidatures est donc ouverte :

Le conseil d'administration, représenté par Lucie Roch propose de reconduire le mandat de Nathaly Roy pour un (1) an afin d'assurer la transition des nouveaux règlements généraux.

Cette proposition est appuyée par Michel Francoeur et adoptée à l'unanimité.

La présidente d'élection demande à l'assemblée s'il y a d'autre proposition.

Il n'y a aucune nouvelle candidature.

La présidente d'élection vérifie l'intérêt de madame Roy à reprendre le poste pour une année supplémentaire.

Nathaly Roy accepte et est donc reconduite à la présidence de la Fédération pour un mandat d'un (1) an.

14.2- RAPPORT DES MISES EN CANDIDATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉLECTION

À la convocation de l'assemblée générale, il y avait quatre (4) postes à combler au sein du conseil d'administration.

Quatre (4) candidatures en règle ont été reçues en date du 12 mai 2010. Il s'agit de :

- 1- Marie-Suzie Weche du Centre haïtien d'Action familiale ;
- 2- Valérie Morier de Bonjour Soleil (Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée du Richelieu);
- 3- Mohammed Barhone de Repère;
- 4- Michelle Pelletier de La Petite maison de la Miséricorde.

De ces quatre (4) candidatures trois (3) sont de la région de Montréal et une (1) de la Montérégie. Selon les règlements :

Dans le but de permettre une représentativité de l'ensemble du Québec, deux associations maximum par région* peuvent être élues au conseil d'administration

*On entend par région, les 17 régions administratives.

• Valérie Morier, de Bonjour Soleil (Regroupement des familles monoparentale recomposées de la Vallée du Richelieu) est donc élue par acclamation

Il devra y avoir élection pour les candidats de la région de Montréal. La présidente ouvre alors une période de mise en candidature :

- 1. Rosaire Pelletier de Québec est proposé par Diane Drolet
- 2. Nancy Desormeaux est proposée par Gaëtan Vallières
- 3. Jean-Yves Lord est proposé par Nathaly Roy

Michel Francoeur propose que nous procédions d'abord à l'élection des trois candidatures de Montréal. La proposition est appuyée par Josette Jacques.

Sur cette proposition, la présidente demande le vote.

Résultat :

✓ Pour : 11 cartons ✓ Contre : 13 cartons

La proposition est donc rejetée.

La période de mise en candidature est fermée et dans l'ordre inverse des propositions, la présidente vérifie l'intérêt des personnes nommées.

- 1. Jean-Yves Lord refuse
- 2. Nancy Desormeaux accepte
- 3. Rosaire Pelletier accepte

Mohammed Barhone retire sa candidature

• Marie Suzie Weche et Michelle Pelletier sont donc élues par acclamation.

Il y aura élection entre monsieur Rosaire Pelletier et madame Nancy Desormeaux.

La présidente permet aux candidats de se présenter brièvement, deux minutes leur sont allouées.

12.06.10.10

Nancy Desnoyers propose, appuyée de Josette Jacques de nommer Lorraine Desjardins et Sylvie Lévesque scrutatrices.

Le vote est demandé et la présidente, accompagnée des scrutatrices, procède au décompte des bulletins de vote.

La présidente informe les participant(e)s que selon les règlements généraux, le nombre de votes pour chacun des candidat(e)s ne peut être dévoilé à l'assemblée. Seul(e)s les candidat(e)s à l'élection peuvent y avoir accès. Elle précise aussi que ces bulletins seront détruits dès l'assemblée levée.

Après le décompte des bulletins :

• Nancy Desormeaux est élue.

12.06.10.11

Il est proposé par Micheline Bolduc et appuyé par Louiselle Alexandre que les bulletins de vote soient détruits aussitôt l'assemblée levée. Adoptée à l'unanimité.

15-PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2011

Pour l'année 2010-2011, le conseil d'administration de la FAFMRQ sera composé de :

- Madame Nathaly Roy à la présidence.
- ➤ Valérie Morier de Bonjour Soleil (Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée du Richelieu);
- Lucie Tétreault de l'Association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe, (Montérégie);
- Marie-Suzie Weche, du Centre haïtien d'action familiale (Montréal);
- Michelle Pelletier, de La Petite maison de la Miséricorde ;
- Lucie Roch du Réseau d'aide aux familles monoparentales de l'Estrie (RAME);
- ➤ Danielle Martin du Centre Vents et Marées de Chandler (Gaspésie) ;
- Nancy Desormeaux, de Parents uniques des Laurentides ;
- Céline Fortier de l'Association des familles monoparentales ou recomposées La Source.

16-FIXATION DE LA COTISATION ANNUELLE DES MEMBRES 2011-2012 12.06.10.12

Il est proposé par Lucie Roch et appuyé par Christine Largess que la cotisation annuelle des membres soit reconduite de la façon suivante : *Pour les membres actifs: Groupe A (Toute association locale exclusivement ou majoritairement composée de familles monoparentales et recomposées du Québec) et Groupe B (Tout organisme communautaire (OC) ou organisme communautaire autonome (OCA) local)*

- Les organismes ayant un budget global qui se situe entre: 0\$ et 50,000\$ la cotisation s'élève à 25,00\$
- Les organismes ayant un budget global qui se situe entre :50,000\$ et 100,000\$ la cotisation s'élève à 50.00\$
- Les organismes ayant un budget global qui se situe :à 100,000\$ et plus la cotisation s'élève à 75,00\$ **Pour les membres associés** (Tout organisme à but non lucratif (OBNL), ou association ou regroupement) Il est proposé : **75,00**\$

Pour les membres individuels il est proposé : 30,00\$.

La proposition de reconduction de la cotisation annuelle est adoptée à l'unanimité.

17-DIVERS

La présidente invite les membres présents qui le désirent à s'adresser à l'assemblée.

- 1. Monsieur Rosaire Pelletier voudrait que la Fédération réfléchisse sur les causes auxquelles elle s'associe.
- 2. Nancy Desnoyers fait part aux autres délégués que les municipalités peuvent prendre sous leur couverture les assurances pour les groupes communautaires reconnus. Cela peut représenter une économie importante.
- 3. Monsieur Jean-Yves Lord remercie l'équipe d'organisation de cette AGA, spécialement les employées permanentes de la Fédération.
- 4. Josette Jacques félicite les membres élus du conseil d'administration et propose madame Nicole Lacelle à titre de présidente d'assemblée et Julie Roy comme secrétaire de la prochaine AGA de la Fédération.

18- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente demande la levée de l'assemblée puisque tous les points à l'ordre du jour ont été entendus.

12.06.10.13

Il est proposé par Micheline Bolduc et appuyé par Louiselle Alexandre que l'assemblée soit levée. La proposition est adoptée à l'unanimité. Il est 15H51.